

Recu no/06/2026  
 Alfred ASSOBA  
 Délégué Permanent du Gouverneur de la Mongala à Kinshasa

ETAT-MAJOR DU RENSEIGNEMENT  
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
 170 JUN 2026



**CABINET Patrick MUTOMBO BUZANGU**  
 Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe  
 CNA 9.604

CONTACTS  
 +243 85 23 46 046  
 Patrickmutombo28@gmail.com

KINSHASA  
 Croisement des avenues du Commerce et  
 du Grand-Marché, Locaux 2A et 5C,  
 Kinshasa/Gombe

A.N.R.  
 Cabinet de l'AG  
 BUREAU COURRIER  
 Reçu le 08 JUN 2026  
 N° 12274

République Démocratique du Congo  
 PRIMATURE 2026  
 Reçu: 2623221  
 n°: 16:36

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR -  
 08/08/2026 15:44  
 QR code

Kinshasa, le 03 juin 2026

N/Réf. : Cab/PMB/93/167/PMB/2026

Copie pour information à :

Regu 10 JUN 2026  
 N° 2930  
 Service du Conseiller Spécial

- ✓ L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale
- ✓ L'Honorable Président du Sénat ;
- ✓ Son Excellence Madame la Première Ministre
- ✓ Cheffe du Gouvernement ;
- ✓ Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières ;
- ✓ Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la justice et Garde de sceaux ;
- ✓ Son Excellence Madame la Vice-Ministre de l'intérieur, sécurité, et décentralisation;
- ✓ Son Excellence Monsieur le Conseiller Spécial du Chef de l'Etat en Matière de sécurité ;
- ✓ Monsieur le Coordonnateur du Conseil National de la cyberdéfense ;
- ✓ Monsieur l'Administrateur Général de l'Agence Nationale de Renseignements ;
- ✓ Monsieur le Sous-Chef d'état-major général renseignements militaires ;
- ✓ L'Honorable Président du caucus des Députés et Sénateurs de la Mongala ;
- ✓ L'honorable Secrétaire Permanent de l'Union Sacrée de la Nation.

**CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE**  
 REÇU LE : 08 JUN 2026  
 N° D'ENREG. : 11080  
 OBSERVATION : A.P. 25

UNION SACRÉE DE LA NATION  
 COURRIER  
 Reçu le: 08/06/2026  
 Enregistré sous le n°: 1085  
 Signature: [Signature]

Alfred ASSOBA Délégué Permanent du Gouverneur de la Mongala à Kinshasa

(Tous) à Kinshasa/RDC

- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la province de la Mongala ;
- Son Excellence Monsieur le Vice-Gouverneur de la province de la Mongala ;

Tous à Lisala/RGD

ASSEMBLEE NATIONALE  
 - CABINET DU PRESIDENT  
 SECRETARIAT 4930  
 N° d'Enreg : 08 JUN 2026  
 Exp : 08 JUN 2026  
 Heure : 14h30  
 Signature : [Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
 SERVICE COURRIER  
 08 JUN 2026  
 N° :  
 Heure : 14h03 Par : KALELE

SENAT  
 CABINET DU PRESIDENT  
 Date : 08 JUN 2026  
 N° Enreg : 2348  
 Heure : 14h02  
 Signature : [Signature]

Reçu le 08.06.2026  
 Y.G.  
 Alfred ASSOBA  
 Délégué permanent du Gouverneur de la Mongala à Kinshasa



✓ A Son Excellence Monsieur le Président de la République  
démocratique du Congo, Chef de l'Etat,

(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)

A Kinshasa/Palais de la Nation

Excellence Monsieur le Président de la République,

Concerne : Mémoire du 16 mai 2026 de Monsieur Cédric AYAKA KUMA, Vice-  
Gouverneur de la Province de la Mongala, adressé à son Excellence Monsieur le  
Président de la République démocratique du Congo

Mise au point et rétablissement de la vérité

En notre qualité d'avocat-Conseil de Monsieur Elysée BOKUMWANA MAPOSO, Vice-Ministre  
du Budget de la République démocratique du Congo, nous avons l'insigne honneur de saisir par  
la présente, votre très haute autorité en son nom et pour son compte, au sujet de ce qui est repris  
en concerne.

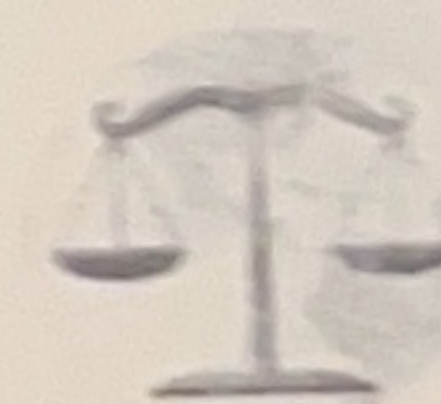
Votre autorité a été saisie par Monsieur Cédric AYAKA KUMA, Vice-Gouverneur de la  
Province de la Mongala, à travers son mémoire du 16 mai 2026 par lequel il fait porter à notre  
client l'entière responsabilité de l'action répressive menée contre lui par le Parquet Général près  
la Cour de cassation sous RMPV/0225/PGCAS/KAKA, d'une part et le vote porté par la quasi-  
totalité de députés provinciaux de la province de la Mongala en faveur du réquisitoire du Procureur  
Général près la Cour de cassation portant demande d'autorisation de poursuites contre lui après  
que son premier réquisitoire aux fins d'instruction ait nécessité d'engager ces poursuites.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Bien avant d'aborder toutes les questions liées au fond de ce mémoire, il nous paraît adapté  
de présenter la réelle personnalité de Monsieur Cédric AYAKA KUMA, Vice-Gouverneur de la  
Province de la Mongala, pour permettre à votre autorité de bien cerner les contours non seulement  
de cette affaire, mais aussi du Requérent qui vous a saisi.

I. Présentation de Monsieur Cédric AYAKA KUMA

Excellence Monsieur le Président de la République,



*[Handwritten signature]*



Comme prérappelé, Monsieur Cédric AYAKA KUMA est Vice-Gouverneur élu de la Province de la Mongala en République démocratique du Congo, mais sa vraie personnalité est peu connue de l'opinion générale, nous circonscrivant ainsi dans le temps de 2017 à 2024 :

- Monsieur Cédric AYAKA KUMA, s'est affiché en un délinquant naturel pour s'être, alors membre de cabinet de l'honorable Steve MBIKAYI, Ministre de l'enseignement supérieur et universitaire, permis de prendre un faux Arrêté, imitant la signature du Ministre en nommant un faux comité de gestion d'une université et imitant ensuite la signature du Secrétaire Général à l'enseignement supérieur et universitaire pour notifier ledit faux Arrêté ;
- Révoqué et plus tard repris de grâce comme Assistant parlementaire de l'Honorable Steve MBIKAYI, Monsieur Cédric AYAKA KUMA a eu à imiter la voix de ce dernier en appelant la questure de l'Assemblée Nationale, demandant d'orienter ses émoluments vers un compte Afriland Bank où il a eu encore à imiter la signature de l'Honorable Steve MBIKAYI pour ouvrir ce compte en son nom afin de procéder par la suite, comme donneur d'ordre, à la signature d'un faux ordre de virement permanent vers son propre compte privé à la même banque, ce qui lui a permis de s'accaparer des émoluments de l'Honorable Steve MBIKAYI pendant près d'une année ;
- Il va s'éclipser pour vivre en cavale avant d'être arrêté et il jugera utile de faire une vidéo partagée en ligne, dans laquelle il reconnaît « avoir volé les émoluments de l'Honorable Steve MBIKAYI pendant près d'une année » (**en annexe flash disc**) et présente des excuses à l'Honorable Steve MBIKAYI, excuses non agréées ;
- Condamné à une peine de douze mois de servitude pénale par le Tribunal de Paix de Kinshasa/Gombe sous RP 30.875 en date du 04 décembre 2023 pour faux en écriture, son usage et escroquerie (**Cotes 1-15**), décision confirmée par le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa/Gombe sous RPA 21.423 du 10 décembre 2024 avec allocation des dommages et intérêts de l'ordre de 120.000\$ US au profit de l'Honorable Steve MBIKAYI pour tous les préjudices subis des faits de Monsieur Cédric AYAKA KUMA (**Cotes 16-18**), alors à la prison centrale de Makala, il se fera porté candidat Député à la Mongala pour le compte du regroupement politique « AABG », cher à son Excellence Guylain NYEMBO, sans que ce dernier, ni son regroupement ne soient au courant que Monsieur Cédric AYAKA



*K*



KUMA avec qui il ne parle constamment qu'au téléphone, était en train d'exécuter sa peine de condamnation pénale et leur faisait croire qu'il battait campagne ;

- Alors qu'il se trouvait à la Prison Centrale de Makala en train d'exécuter sa peine, Monsieur Cédric AYAKA KUMA s'évadera de la prison, sans avoir purgé la totalité de sa peine, ni bénéficié d'une mesure de grâce ou d'une libération conditionnelle, il s'est retrouvé dans la province de la Mongala par un mystère. Il est arrivé à la province de la Mongala deux jours avant la fin de la présentation du programme des candidats et, sera par la suite élu Vice-Gouverneur de cette province grâce au Gouverneur Jean-Colin MAKAKA, qui découvrait lui aussi son colistier presque le même jour du vote par ce qu'ayant été trompé par ce dernier que tout le temps qu'ils échangeaient au téléphone, il était en déplacement ;
- Après son arrivée à la Mongala, il va faire croire à son Excellence Guylain NYEMBO qu'il avait eu à y construire des ponts, lui transmettant même leurs prétendues images et qu'il ne cherchait qu'un soutien financier pour leur inauguration, soutien qui lui a été accordé, curieusement, profitant de la cérémonie de son investiture, SEM. Guylain NYEMBO dépêchera son délégué pour non seulement le représenter à cette cérémonie, mais aussi visiter les réalisations tant vantées par Monsieur Cédric AYAKA KUMA, contre toute attente, il s'avérera que rien n'a été fait de concret et que les images envoyées n'étaient que celles générées par l'Intelligence artificielle. Cherchant à empêcher ce Délégué à faire le rapport de la situation cataclysmique trouvée sur terrain à SEM. Guylain NYEMBO, Monsieur Cédric AYAKA KUMA va le faire arrêter à la Mongala après l'avoir sérieusement malmené (Cotes 119-120) ;
- La prise de connaissance de la vraie personne qu'était Monsieur Cédric AYAKA KUMA par son Excellence Guylain NYEMBO au rendez-vous, il va définitivement le radier du parti et du regroupement politiques (Cotes 119-120) ;
- Investi Vice-Gouverneur par Ordonnance présidentielle, Monsieur Cédric AYAKA KUMA va se passer, en date du 21 août 2024 pour un concessionnaire automobile pour enfin escroquer Monsieur MUZINGA MOTEMONA la somme de 10.000\$US pour l'acquisition d'un véhicule Hyundai 2018, à livrer avant le 16 décembre 2024 (Cotes 19-20) et en date du 1<sup>er</sup> novembre 2024 va encore réussir à escroquer Monsieur KAPALAYI



ak



MBUAMI la somme de 40.000 \$US pour la livraison d'une jeep fortuneur neuve dans un délai de 45 jours (Cote 19) ;

- Très gravement, Monsieur Cédric AYAKA KUMA a remis à ses bourreaux son passeport diplomatique, document de service et personnel d'honneur et de très haute distinction, comme gage (Cotes 19-21, 55 et 142) ;
- En moins de 2 ans, Monsieur Cédric AYAKA KUMA est parti de son regroupement politique AABG (radié) pour AREP de SEM. Guy LOANDO MBOYO et pour l'ADECO, parti cher au patriarche Sénateur Jonas MUKAMBA ;
- Monsieur Cédric AYAKA KUMA se livre toujours à des pratiques de tentatives d'escroquerie aux particuliers et institutions de microfinance, en usant de sa qualité de Vice-Gouverneur de la Mongala (Cotes 133-142), foulant ainsi les caractères d'honneur et de dignité attachés à ses fonctions officielles.

## II. Observations tirées du Mémoire de Monsieur Cédric AYAKA KUMA

Excellence Monsieur le Président de la République,

Du mémoire qui vous a été destiné par Monsieur Cédric AYAKA KUMA, Vice-Gouverneur de la Province de la Mongala, nous portons à l'appréciation de votre haute autorité les observations suivantes :

- Monsieur Cédric AYAKA KUMA avoue être en conflit avec le Gouvernement central en ce qu'il s'attaque directement et personnellement à la personne du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur, son Excellence Jacquemin SHABANI LUKOO, en affirmant dans sa note que « *sa déchéance ayant échoué, après plusieurs tentatives, je fus invité et bloqué à Kinshasa pendant 14 mois, sans raison valable, soit du 20 octobre 2024 au 13 décembre 2025 avec privation injuste de salaire...* » (Cfr. Page 2 du Mémoire) ;
- Monsieur Cédric AYAKA KUMA atteste être en conflit avec la quasi-totalité de l'Assemblée provinciale de la Mongala, en ce qu'il affirme dans son mémoire que « *Ce n'était, donc, pas une surprise que ledit réquisitoire dont la traçabilité demeure floue, jusqu'à ces jours, soit voté, avec célérité, par 16 députés sur les 20 que compte l'Assemblée provinciale de la Mongala, chose qui prouve à suffisance son désaveu par les Députés provinciaux* » (Cfr. Page 4 du Mémoire) ;





- Monsieur Cédric AYAKA KUMA est en conflit avec la justice, estimant qu'« *alors que je me trouvais à Kinshasa et je n'ai jamais été entendu par ladite Assemblée, je voyais tout dans les réseaux sociaux, y compris le réquisitoire concerné* » (Cfr. Pages 2 et 3 du **Mémemorandum**) ;
- Monsieur Cédric AYAKA KUMA est en conflit avec notre client qui, est Vice-Ministre du Budget de la République démocratique du Congo, patriarche, grand notable, homme politique et acteur majeur du développement social de la Mongala qui bénéficie de la confiance de la population de la Mongala depuis 2011 par le renouvellement de mandat de Député National et Sénateur, accusé à tort par Monsieur Cédric Ayaka en affirmant que « *C'est ainsi que le 15 juillet 2025, en violation flagrante de la Constitution et des lois de la République, Monsieur Elysé BOKUMWANA, Vice-Ministre du Budget du Gouvernement de la République, poussera Assemblée provinciale de la MONGALA de convoquer illégalement une session extraordinaire de quelques heures dans l'unique but de voter en faveur du réquisitoire ... Très respectueusement, je sollicite de votre Suprême Autorité, Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, des sanctions sévères et pédagogiques contre Monsieur Elysé BOKUMWANA MAPOSO, Vice-Ministre du Budget du Gouvernement de la République, qui devrait, en principe, servir d'exemple de la pérennisation de Votre Vision sur la stabilité, mais au contraire, bafoue Votre Autorité à travers ses comportements irrespectueux à Vos instructions.* » (Cfr. Page 6 du **Mémemorandum**) ;
- Monsieur Cédric AYAKA KUMA est en conflit avec le Gouverneur titulaire de la province de la Mongala, Excellence Jean-Colin MAKAKA grâce à qui il est devenu Vice-Gouverneur, qu'il accuse d'avoir négocié son « blocage » à Kinshasa (Cfr. Page 4 du **Mémemorandum**) ;
- Monsieur Cédric AYAKA KUMA est en conflit avec l'ancien Bâtonnier du Barreau de la Mongala, Maître John LIKOLO, accusé par lui d'avoir convaincu les victimes de son escroquerie à saisir la justice contre lui (Cfr. Page 2 du **Mémemorandum**) ;
- Monsieur Cédric AYAKA KUMA est en conflit avec sieurs KAPALAYI MBUAMI et MUZINGA MOTEMONA, victimes de ses faits d'escroquerie (Cotes 19-21) ;





- Il est en conflit avec son ancienne autorité morale, Excellence Guylain NYEMBO, pour l'avoir chassé du parti...

### **III. Considérations juridiques, politiques et éthiques tirées du Mémoire de Monsieur Cédric AYAKA KUMA**

**Excellence Monsieur le Président de la République,**

Le mémoire adressé à votre très haute autorité par Monsieur Cédric AYAKA KUMA a été porté à la connaissance de notre client en date du 02 juin 2026 après avoir été tiré des réseaux sociaux, publié par lui-même, Monsieur Cédric AYAKA KUMA.

Ce comportement d'un agent public de l'Etat, deuxième autorité de l'exécutif provincial, constitue un manquement aux devoirs de réserve, de discrétion et de loyauté institutionnelles, traduisant ainsi, le comportement téméraire de Monsieur Cédric AYAKA KUMA.

#### **A. Sur le plan de l'éthique**

**Excellence Monsieur le Président de la République,**

Par le contenu du mémoire qui vous a été adressé, Monsieur Cédric AYAKA KUMA semble manquer à la déférence institutionnelle, à l'égard protocolaire et au respect de la hiérarchie des institutions, levant ainsi les rideaux sur son éducation, tenant compte non seulement de l'écart d'âge existant entre lui et notre client, mais aussi des fonctions de Vice-Gouverneur de province qu'il occupe à celles de Vice-Ministre du gouvernement central en charge du budget qu'occupe notre client, sans compter le fait que ce dernier est avant tout un père et grand-père, député national et Sénateur élu, Chef du Parti de l'Unité Nationale « PUNA en sigle » et Coordonnateur Général du regroupement politique « Forces Politiques Alliées de l'UDPS/TSHISEKEDI », « FPAU en sigle », considéré dans toute la province de la Mongala comme un patriarche.

#### **B. Considérations juridiques tirées du Mémoire de Monsieur Cédric AYAKA KUMA**

**Excellence Monsieur le Président de la République,**

Il ressort des faits accablants de Monsieur Cédric AYAKA KUMA que :

En date du 25 juin 2025, le Procureur Général près la Cour de cassation avait sollicité devant l'Assemblée provinciale de la Mongala l'autorisation aux fins d'instruction à charge du sieur AYAKA KUMA Cédric (Cotes 51-53).



*[Signature]*



L'Assemblée lui a accordé ladite autorisation par sa résolution n° 01/AP/MGL/2020 du 15 juillet 2025 après avoir suivi toute la procédure requise (Cotes 22-35).

Le Procureur Général près la Cour de cassation avait de nouveau sollicité de l'Assemblée provinciale de la Mongala, l'autorisation des poursuites à l'encontre de Monsieur Cédric AYAKA KUMA, laquelle lui a été favorablement accordée en date du 13/05/2026 (Cotes 54-69).

Les faits rapportés dans le premier réquisitoire du Procureur Général près la Cour de cassation aux fins d'obtenir l'autorisation d'instruction sont demeurés constants.

L'instruction menée par lui et après l'audition de Monsieur Cédric AYAKA KUMA, a permis au Procureur Général près la Cour de cassation de dégager d'autres évidences qui ont été portées à la connaissance de l'Assemblée provinciale de la Mongala et qui, dans leur concordance et leur gravité ont motivé le retour du PG Cassation devant l'Assemblée provinciale de la Mongala à savoir :

- Monsieur AYAKA KUMA Cédric s'est présenté aux plaignants comme revendeur des véhicules ;
- Il s'est fait remettre par Monsieur KAPALAYI MBUAMI Perry la somme de 40.000 \$ US pour l'achat d'un véhicule de marque TOYOTA Fortuner, neuf et par Monsieur MUZINGA MOTEMONA la somme de 10.000 \$ US pour l'acquisition de Hyundai ;
- Monsieur AYAKA KUMA Cédric a remis son passeport diplomatique comme gage ;
- Monsieur AYAKA KUMA Cédric a usé d'une fausse capture d'écran d'un virement bancaire et a demandé l'argent pour des billets d'avion ;

#### **1. Considérations politiques tirées du Mémoire de Monsieur Cédric AYAKA KUMA**

**Excellence Monsieur le Président de la République,**

L'équilibre institutionnel voulu par la forme de l'Etat telle qu'adoptée par notre pays, la RDC, veut donc d'une cohabitation pacifique entre les pouvoirs exécutif et législatif (Assemblées provinciales comprises), fort est de constater que lors de tous les votes intervenus contre Monsieur AYAKA, au moins 8/10 députés provinciaux votent toujours contre ce dernier, ce qui traduit son désaveu par la quasi-totalité de députés provinciaux, élus du peuple dont il est sensé gouverner.

**Excellence Monsieur le Président de la République,**





De tout ce qui précède et nous fondant sur le memorandum ayant saisi votre très haute autorité, nulle part, par les preuves irréfutables, Monsieur Cédric AYAKA n'a démontré l'implication directe ou indirecte de notre client, SEM. Elysée BOKUMWANA MAPOSO dans ses conflits, ni avec l'Assemblée provinciale, ni avec son titulaire, moins encore avec le Parquet Général près la Cour de cassation.

Votre très haute autorité constatera simplement qu'il s'agit d'un subterfuge utilisé par le Vice-Gouverneur pour tenter de se soustraire de la justice qui, a déjà bénéficié de l'autorisation des poursuites contre lui.

En lieu et place de multiplier des accusations infondées contre notre client, Monsieur Cédric AYAKA, en bon citoyen, ferait mieux de présenter ses moyens de défense devant la justice qui le poursuit sur base des faits qu'il reconnaît lui-même.

Il est inadmissible pour notre client, de ne s'attaquer qu'à un Vice-Gouverneur qu'il n'a jamais vu, ni connu de toute sa vie, et laisser le Gouverneur avec qui ils ont été élus en un seul ticket.

**Excellence Monsieur le Président de la République,**

Monsieur Cédric AYAKA devrait comprendre que la stabilité institutionnelle tant vantée à tort par lui ne supprime pas les principes de base d'un Etat de droit dont le respect de la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice qui voudraient qu'en pareilles circonstances, chaque personne réponde de ses actes devant la justice au regard de la loi et qu'aucune impunité ne soit invoquée au motif de cette stabilité institutionnelle.

Dès lors, il est appert sans nul doute que Monsieur Cédric AYAKA constitue en lui-même la crise politique et institutionnelle dans cette province de la Mongala, étant donné qu'il est en conflit avec toute l'Assemblée provinciale, avec son Gouverneur titulaire, avec tous les services déconcentrés et décentralisés dans cette province, avec la justice et avec les autorités du pouvoir central (**Cotes 70-132**).

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Maitre Patrick MUTOMBO BUZANGU

ONA 9.604

